

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 5 (1860)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas permis de prolonger notre séjour et d'étudier en Piémont l'armée piémontaise et ses institutions sanitaires.

A. BRIÈRE, D. M. P.,
médecin de division de l'armée fédérale.

Yverdon, 15 septembre 1859.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Dans sa séance du 19 mars, le Conseil fédéral a procédé aux avancements et nominations suivants dans l'état-major fédéral :

Colonels à l'état-major général.

MM. Crinoz-de-Cottens, Henri, de et à Cottens; Reding-Biberegg, Léopold, de et à Frauenfeld; Borgeaud, Constant, de Penthalaz, à Lausanne; Bachofen, Samuel, de et à Bâle; von Escher, Jean-Conrad, de et à Zurich; Philippin, Jules, de et à Neuchâtel; Wieland, Jean, de et à Bâle (actuellement lieutenants-colonels à l'état-major général).

Nouvellement nommés : MM. Hofstetter, Gustave, de Eggenwyl, canton d'Argovie, à St-Gall, colonel cantonal depuis 1851; Scherz, Jaques, de Aeschi, à Berne, commandant de bataillon depuis le 28 février 1856 (entré en 1839 comme sous-lieutenant au contingent bernois).

Colonels à l'état-major d'artillerie.

MM. Herzog, Jean, de et à Arau; Burnand, Edouard, de et à Moudon (actuellement lieutenants-colonels à l'état-major d'artillerie).

Lieutenants-colonels à l'état-major général.

Promus : MM. Meyer, Jean, de Kirchdorf (canton de Berne), à Berne; Kilian, Fréd.-Samuel-Rod., d'Aarberg, à Berne (commandant de bataillon depuis le 27 juillet 1854); de Steiger, Albert, de Berne (ci-devant major au service de Naples); de Sonnenberg, Theoring, de et à Lucerne, commandant d'un bataillon lucernois; Sprecher, J.-A., de Coire (depuis 9 ans commandant de bataillon).

Nouvellement nommés : MM. Imer, Florian-Emile, de et à Neuveville; Trumpy, Gabriel, de et à Glaris; Amstutz, Jean, de Siegriswyl, à Berne; Scherer, J.-Jaques, de Richterschweil, à Winterthour; Wydler, Guillaume, de et à Aarau; de Mandrot, Louis-Alphonse, de Morges, à Yverdon (actuellement majors à l'état-major général).

Lieutenants-colonels à l'état-major d'artillerie.

Promus : MM. Muller Jules-Auguste, de Moudon, à Thoune; Girard, Ami, de St-Martin (Neuchâtel), à Renan (Berne); Roy, Charles-Gustave, de Neuchâtel, à

St-Jean (Berne) ; Schulthess, Jean, de Stœfa (Zurich), à Erlenbach (canton de Zurich) ; d'Erlach, Jean-François-Louis, de et à Berne ; Spengler, Samuel, d'Orbe, à Cossonay (Vaud) ; Pestalozzi, Charles, de et à Zurich (actuellement majors à l'état-major d'artillerie).

Majors à l'état-major général.

Promus : MM. Tronchin, Louis, de et à Genève ; Lecomte, Ferdinand, de St-Saphorin, à Lausanne ; Grand, Paul-Ferdinand, de et à Lausanne ; Van Berchem, J.-M.-William, de et à Crans (Vaud) ; Amrhyn, Walther, de et à Lucerne.

Nouvellement nommés : MM. Munzinger, William, d'Olten (Soleure) ; Glutz-Blotzheim, de et à Soleure ; Stoker, Abram, de Buren (Lucerne), major d'un bataillon lucernois ; Vonmatt, Joseph, de Lucerne ; Feiss, Joachim, de Alt-St-Johann, à Berne, major d'un bataillon d'infanterie.

Majors à l'état-major du génie.

Promus : MM. Siegfried, Hermann, de et à Zofingue ; Hegner, Edmond, de Winterthour, à Erlen (Thurgovie) ; Muller, Louis, de Frauenfeld, à Berne (actuellement capitaines à l'état-major du génie).

Nouvellement nommés : MM. Fraschina, Charles, capitaine de la compagnie de sapeurs du Tessin n° 6.

Majors à l'état-major d'artillerie.

Promus : De Rham, David, de et à Giez (Vaud) ; Imer, Frédéric, de et à Neuveville (Berne) ; Girard, Frédéric, de St-Martin (Neuchâtel), à St-Imier (Berne) ; Rothpletz, Emile, de et à Aarau ; Girard, P.-A.-Louis, d'Yvorne (Vaud).

Nouvellement nommés : Hertenstein, Frédéric-William, de Kyburg (Zurich), capitaine d'une batterie zurichoise de 12 livres ; Kindliman, Jean, de Wald (Zurich), capitaine d'une batterie zurichoise de 8 liv. ; Adam, J.-Jacques, d'Allschwil, capitaine d'une batterie de Bâle-Campagne.

Capitaines à l'état-major général.

Promus : MM. Lambelet, Louis-Constant, des Verrières, à Neuchâtel ; Bonnard, Emile, de Cossonay, à Lausanne ; Forkart, Emile, de Bâle, à Zurich.

Capitaines à l'état-major du génie.

Promus : MM. Kundig, André, de Bâle, à Genève ; Legler, Théophile-Henri, de Dornhaus, à Mollis (Glaris) ; Muller, Jean-François-Benjamin, de et à Genève ; Imhoff, Emile, de et à Arau (actuellement lieutenants à l'état-major du génie).

Capitaines à l'état-major d'artillerie.

Promus : MM. Lucot, Gabriel, de et à Genève ; Diodati, Charles-Aloïs, de et à Genève ; Glaudy, Jean-Baptiste, de et à Rapperswyl (St-Gall) ; Cérésole, Paul,

de et à Vevey ; de Perrot , Louis , de et à Neuchâtel (actuellement lieutenants à l'état-major d'artillerie).

Lieutenants à l'état-major du génie.

Promus : MM. Girard , Frédéric , de Genève , aux Eaux-Vives (Genève).

Sous-lieutenants à l'état-major du génie.

MM. de Meuron , Paul , de et à Neuchâtel ; Cuénod , Emile , de Vevey , à Boudry ; de May , Edouard , de Berne , à Lausanne ; Raussemaul , Frédéric , de et à Bâle.

Sous-lieutenants à l'état-major d'artillerie.

Nouvellement nommés : MM. Daval , Alfred , de et à Vevey , 1^{er} sous-lieutenant d'artillerie ; Schäppi , Henri , de Kloten (Zurich) , lieutenant d'artillerie.

Avec l'agrément du gouvernement impérial , la Suisse a augmenté sa légation à Paris d'un attaché militaire en la personne de M. le colonel fédéral Huber-Saladin. Cette position lui a été conférée afin qu'il pût être mieux renseigné pour la correspondance qu'il se propose d'entretenir avec le département militaire fédéral.

Une commission d'experts s'est réunie à Berne pour étudier la question de la fabrication de la poudre à canon. Elle devra surtout se préoccuper du meilleur mode à employer pour obtenir du charbon ; on sait que de la qualité du charbon provient surtout la grande différence qui se fait remarquer entre les poudres des diverses fabriques.

M. le lieutenant-colonel Wolf , directeur des fortifications de Bellinzone , a obtenu sa démission qu'il avait demandée ; il est remplacé dans ces fonctions par M. le major fédéral du génie Freschina.

Morges , le 28 mars 1860.

LE DIRECTEUR DE L'ARSENAL DU CANTON DE VAUD ,
A Monsieur le Rédacteur de la *Revue militaire suisse* à Lausanne.

Dans votre numéro 6 , du 17 mars courant , article *Des fortifications en Suisse* , vous rappelez les paroles que vous adressez à vos camarades du génie , dans lesquelles il donne une appréciation sur les chariots de sapeurs du génie fournis par notre canton et sur les outils qu'ils renferment.

Je vous prie , Monsieur , de bien vouloir insérer dans votre prochain numéro les observations ci-après aux critiques que cet officier fait sur ce matériel.

1^o Nous devons à l'armée fédérale deux chariots dits de sapeurs , *élite et réserve*. L'ordonnance fédérale sur ces voitures n'a pas encore paru. Dès 1853 , faute de cette